

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS745

présenté par

Mme Wonner, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Grandjean, M. Cesarini, Mme Bagarry, Mme Dupont,
Mme Pompili, M. Lejeune, Mme Mörch et Mme Robert

ARTICLE 25

À l'alinéa 50, après le mot :

« sociale »

insérer les mots :

« , au plus tard le 1^{er} mars de l'année où il est pris, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de permettre aux régions, et donc aux établissements implantés sur les territoires de disposer d'une visibilité et d'une transparence de financement, cet amendement vise à ce que le montant des dotations régionales fixé par arrêté des ministres le soit au plus tard le 1^{er} mars de l'année où il est pris.